

Annexes Arrêté du 18 octobre 2001 modifié

Les annexes de l'arrêté du 18 octobre 2001 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels

(Tableaux reproduits par le service juridique de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France)

(JORF du 24 novembre 2001 pages 18722 à 18725)

A N N E X E 1

LEXIQUE

Définitions extraites de la norme NF X 50-750-1

Cursus de formation : ensemble des études concourant à l'acquisition de savoirs, savoir-être, savoir-faire permettant la tenue d'un emploi. Il est composé d'un ou plusieurs modules de formation.

Formation d'adaptation à l'emploi : formation professionnelle continue qui a pour objet de permettre aux sapeurs-pompiers d'acquérir les connaissances nécessaires à la tenue d'un nouvel emploi.

Formation initiale d'application : formation alternée prévue par les statuts particuliers pour la titularisation dans la fonction publique territoriale. Elle permet aussi aux sapeurs-pompiers d'acquérir un niveau de savoir-faire lié à la tenue d'un emploi lors d'un changement de cadre d'emploi.

Module de formation : ensemble d'unités de valeur de formation capitalisables comportant entre elles une cohérence pédagogique et scientifique. Sa validation est subordonnée à l'acquisition de toutes les unités de valeur de formation le composant.

Prérequis : savoirs et savoir-faire nécessaires préliminaires pour suivre efficacement un module de formation ou une formation complète.

Savoir-faire : mise en oeuvre d'un savoir et d'une habileté pratique dans une réalisation spécifique.

Savoir-être : terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est-à-dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée.

Unité de valeur de formation : segment élémentaire composant un module de formation. Elle peut faire l'objet d'un ou plusieurs contrôles. Son acquisition sanctionne un niveau de capacité.

Définitions spécifiques " sapeurs-pompiers "

Formation de maintien des acquis : formation professionnelle qui a pour objet le maintien des acquis des connaissances techniques et des compétences opérationnelles. Elle est réalisée au cours de séances d'instruction périodiques de quelques heures. Ces séances sont théoriques et pratiques.

Equipier : sapeur-pompier constituant l'élément de base d'une équipe.

Chef d'équipe : sapeur-pompier responsable de l'engagement opérationnel et de la sécurité d'une équipe.

Chef d'agrès : sapeur-pompier, au minimum du grade de caporal, responsable de l'engagement opérationnel et de la sécurité des moyens en personnel et en matériel d'un véhicule.

Chef de groupe : sapeur-pompier, au minimum du grade d'adjudant, responsable de l'engagement opérationnel d'un groupe d'agrès chargés d'effectuer une action opérationnelle.

Chef de colonne : officier responsable d'une colonne constituée de deux à quatre groupes permettant de répondre à une mission donnée.

Chef de site : officier responsable de plusieurs colonnes engagées au sein d'un dispositif opérationnel dans une zone géographique précise.

Chef de garde : sapeur-pompier, au minimum du grade de major, responsable de la gestion opérationnelle et administrative de l'effectif de garde.

Chef de centre : sapeur-pompier, au minimum du grade de major, ayant la responsabilité d'un centre de secours et placé sous l'autorité du chef de corps ou du directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Chef de groupement : officier responsable d'un groupement territorial, subdivision géographique d'un département selon les contraintes opérationnelles recensées, ou d'un groupement de services au sein d'un service départemental d'incendie et de secours.

Emploi : ensemble d'activités administratives et/ou opérationnelles concourant à l'exercice d'un métier.

A N N E X E 2

a) Liste des disciplines de formation de tronc commun

Ces disciplines comprennent un ou plusieurs niveaux.

Disciplines	Sigle	Niveau
COMmunication	COM	1
Culture ADministrative	CAD	1 2 3 4 5
interventions DIVerses	DIV	1
FORmation	FOR	1
Gestion ADministrative	GAD	1 2
Gestion Financière et Comptable	GFC	1 2
Gestion Opérationnelle et Commandement	GOC	1 2 3 4 5
Gestion des Ressources Humaines	GRH	1 2

INCendie	INC	1 2 3
MaNaGement	MNG	1 2 3
RElations Publiques	REP	1 2 3
Risques Technologiques et Naturels	RTN	1
Secours A Personnes	SAP	1 2 3
SPOrt	SPO	1
Techniques OPérationnelles	TOP	1 2 3 4

b) Liste des disciplines de formation de spécialités

Ces disciplines comprennent un ou plusieurs niveaux.

Disciplines	Sigle	Niveau
CANyon	CAN	1 2
COnDuite	COD	1 2 3 4 5
CYNotechnie	CYN	1 2 3
Education Physique et Sportive	EPS	1 2 3
Feux De Forets	FDF	1 2 3 4 5
FORmation	FOR	2 3 4

Intervention en Milieu Périlleux	IMP	1 2 3
Intervention en Site Souterrain	ISS	1 2
PLongée	PLG	1 2 3
PRéVention	PRV	1 2 3
PRéviSion	PRS	1 2
Risques CHimiques	RCH	1 2 3 4
risques RADiologiques	RAD	1 2 3 4
SAuvetage Aquatique	SAV	1 2 3
Sauvetage DEblaiement	SDE	1 2 3
Secours en MOntagne	SMO	1 2 3
TRanSmissions	TRS	1 2 3 4 5

Nota :

L'UV FOR 1 est incluse dans la FAE de sergent ;

L'UV FDF 1 peut être incluse dans la FIA de sapeur-pompier de 2e classe ;

L'UV FDF 2 peut être incluse dans la FAE de sergent.

A N N E X E 3

TABLEAU D'ADEQUATION EMPLOIS/UNITES DE VALEUR DE FORMATION

Disciplines de formation

CAD	Culture ADministrative 5 niveaux
COM	COMmunication 1 niveau
DIV	interventions DIVerses 1 niveau
FOR	FORmateur 4 niveaux
GAD	Gestion ADministrative 2 niveaux
GFC	Gestion Financière Comptabilité 2 niveaux
GOC	Gestion Opérationnelle et Commandement 5 niveaux
GRH	Gestion Ressources Humaines 2 niveaux
INC	INCendie 3 niveaux
MING	MaNaGement 3 niveaux
REP	RElations Publiques 3 niveaux
RTN	Risques Technologiques et Naturels 1 niveau
SAP	Secours A Personnes 3 niveaux
SPO	SPOrt 1 niveau
TOP	Tecniques OPérationnelles 4 niveaux

Transcription du second tableau de l'annexe 3 publié au JORF du 24 novembre 2001 page 18725

EMPLOIS " OPERATIONNELS "

Equipier

MODULE FONCTIONNEL

CAD 1	COM 1	REP 1
-------	-------	-------

MODULE OPERATIONNEL

DIV 1	GOC 1	INC 1	RTN 1	SAP 1	TOP 1
-------	-------	-------	-------	-------	-------

MODULE SPORT

SPO 1

Chef d'équipe

MODULE OPERATIONNEL

GOC 2	SAP 2	TOP 2
-------	-------	-------

Chef d'agrès

MODULE FONCTIONNEL

CAD 2	FOR 1	MNG 1
-------	-------	-------

MODULE OPERATIONNEL

INC 2	SAP 3	TOP 3
-------	-------	-------

Chef de groupe

MODULE FONCTIONNEL

REP 2

MODULE OPERATIONNEL

GOC 3	TOP 4
-------	-------

Chef de colonne

MODULE FONCTIONNEL

CAD 3	MNG 2
-------	-------

MODULE OPERATIONNEL

GOC 4	INC 3
-------	-------

Chef de site

MODULE FONCTIONNEL

REP 3

MODULE OPERATIONNEL

GOC 5

EMPLOIS " MANAGEMENT "

Chef de garde

MODULE FONCTIONNEL

CAD 3	GAD 1
-------	-------

MODULE OPERATIONNEL

TOP 4

Chef de CPI

MODULE FONCTIONNEL

CAD 3	GAD 1	GFC 1	GRH 1
-------	-------	-------	-------

Chef de CS

MODULE FONCTIONNEL

CAD 4	GAD 1	GFC 1	GRH 1	MNG 2
-------	-------	-------	-------	-------

Chef de CSP

MODULE FONCTIONNEL

GRH 2	MNG 3	REP 3
-------	-------	-------

Chef de Groupement

(modification par arrêté du 24 décembre 2002 article 1^{er} JORF du 11 janvier 2003)

Modules de formation :

1. Cadre réglementaire et obligations professionnelles
2. Management
3. Gestion des risques et des crises

DD SIS adjoint - DD SIS

(modification par arrêté du 24 décembre 2002 article 1^{er} JORF du 11 janvier 2003)

Modules de formation :

1. Cadre réglementaire et obligations professionnelles
2. Management
3. Gestion des crises et des risques